

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31722**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-sertissage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC Arts appliqués	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

223 Métallurgie (y.c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie exerce son activité, à partir de consignes précises, sous l'autorité et le contrôle de l'artisan chef d'entreprise ou du responsable d'atelier.

Selon l'option correspondant au champ professionnel retenu, il réalise :

- des pièces de bijouterie-joaillerie faisant appel à des techniques d'assemblage simples (option bijouterie-joaillerie) ;
- la finition et le polissage de pièces ne comportant pas de difficultés techniques particulières (option polissage-finition) ;
- des sertissages de base sans complexité (option bijouterie-sertissage).

Son activité répond à cinq grandes fonctions - information ; préparation ; réalisation ; maintenance ; communication - et consiste en l'exécution des tâches suivantes, majoritairement liées au socle professionnel commun, mais aussi en partie, dans le cadre de la préparation et de la réalisation, aux spécificités de l'option choisie.

- . Information : analyse de la demande et de la finalité du produit ; identification des indications techniques portées sur la fiche de travail ; lecture et décodage d'un dessin technique.
- . Préparation : analyse d'une fiche de fabrication ; sélection des moyens et des procédés ; approvisionnement du poste de travail ; complément selon option de trois à quatre tâches spécifiques de préparation.
- . Réalisation : fabrication des éléments ; vérification de la conformité et de la qualité de la réalisation ; complément selon option de trois à quatre tâches spécifiques de réalisation.
- . Maintenance : gestion et entretien du poste de travail ; entretien et réglage périodique des matériels utilisés.
- . Communication : exploitation de l'information relative notamment aux évolutions techniques et esthétiques ; tenue à jour des documents techniques et iconographiques ; participation à l'accueil des clients et fournisseurs ; contribution au bon fonctionnement, à la valorisation et à la sécurité de l'entreprise.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

.Entreprises artisanales et petite et moyenne industrie

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1603 : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle
- Réalisations techniques
- Français - Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique
- Mathématiques-Sciences physiques et chimiques
- Langue vivante étrangère
- Éducation physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31722 - Analyse d'une situation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - identifier, analyser la demande - rechercher, sélectionner les informations - établir la chronologie des phases de travail - sélectionner les moyens et les procédés - communiquer oralement, graphiquement, par écrit <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31722 - Réalisations techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - organiser, approvisionner le poste de travail - effectuer les opérations de mise en volume de base - effectuer les opérations de fabrication ou les prestations de base - opérer les travaux de finition, de contrôle et vérifier la bienfacture - effectuer les opérations de sertissage- joaillerie - sélectionner et effectuer les opérations de nettoyage - assurer la finition requise en joaillerie - organiser la restitution des matières d'œuvre confiées. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31722 - Français - Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p>	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31722 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31722 - Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31722 - Langue vivante	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <p>S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 mars 2008 portant création du CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

[Eduscol](#)

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

CAP Art du bijou et du joyau (26-07-2000) ; CAP Sertissage en haute joaillerie (09-02-2005) ; CAP Bijoutier, option polissage (12-10-72).
Les dernières sessions d'examen sont fixées pour ces trois CAP à juin 2009.

Certification précédente : [Sertissage en haute joaillerie](#)